

Égalité Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 10/08/2023

REOUVERTURE DE LA PERIODE DE DEPOT DES DOSSIERS AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX PRODUCTEURS DE LAVANDE ET LAVANDIN

Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, avait annoncé le 16 juin 2023 le lancement d'un dispositif d'aide exceptionnel, doté de 9 M€ et destiné à compenser les pertes économiques des producteurs d'huiles essentielles de lavande et lavandin au regard des conséquences de la guerre en Ukraine. La période de dépôt des dossiers s'échelonnait du 19 juin au 28 juillet.

A l'issue de cette période, alors même que la filière a fait face en juillet à d'importants ravages de noctuelles, il a été constaté que certains exploitants n'avaient pu effectuer de demande dans les délais.

Pour cette raison, une seconde période de dépôt est ouverte du 16 août au 8 septembre (14h). Elle permettra aux exploitants qui ne l'avaient pas encore fait de déposer un dossier de demande d'indemnisation auprès de FranceAgrimer.

Les paiements auront lieu à l'automne.

Par ailleurs, un montant de 1 M€ sera consacré au financement d'un plan de recherche sur les ravageurs de la lavande et en particulier la cécidomyie, afin d'apporter des réponses structurelles à ce risque sanitaire causant des dommages croissants chez les producteurs.

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU Tél: 01 49 55 59 74 cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère Tél: 01 49 55 60 11 ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire Hôtel de Villeroy 78 bis rue de Varenne 75007 Paris www.agriculture.gouv.fr @Agri_Gouv